

PERMIS D'AMENAGER - PA 12

Les Pacages de Besson

Terrain sis Avenue Jean Moulin Commune de CESTAS

Engagement du lotisseur

MAÎTRE D'OUVRAGE

SNC DOMAINE LARTIGUE

1 Ter Avenue Jacqueline Auriol 33700 MERIGNAC Tél: 05 56 47 86 16

ARCHITECTE CONSEIL



SAS RP+B Architecture

4 Rue Charles Domercq 33130 BEGLES **Tél**: **05 57 04 23 71**

Email: rpbarchi@gmail.com

GÉOMÈTRE-EXPERT & MAÎTRES D'OEUVRE VRD



Mathieu SANCHEZ & Gilles ESCARRET

contact@sanchez-gbe.com www.sanchez-gbe.com

LA BREDE

25 et 25 bis Chemin d'Eyquem 33652 La Brède

Tél: 05 57 97 95 95 Fax: 05 57 97 95 90

ANDERNOS-LES-BAINS

5 Bis Rue du XI Novembre (Place du marché) 33510 Andernos-les-bains

Tél: 05 56 26 11 40



ENGAGEMENT DU LOTISSEUR

(ARTICLE R.442.7 DU CODE DE L'URBANISME)

Je, soussigné, Monsieur **Jean Christophe PARINAUD**, Représentant la **SNC DOMAINE LARTIGUE** Dont les bureaux se situent: 1Ter Avenue Jacqueline Auriol à MERIGNAC (33700)

Propriétaire Lotisseur de terrains sis Avenue Jean Moulin à CESTAS (33610) Désigné sous l'appellation : Lotissement «Les Pacages de Besson«

Prends l'engagement conformément à l'Article R.442.7 du Code de l'Urbanisme de constituer entre les acquéreurs des Lots du Lotissement défini ci-dessus, une Association Syndicale Libre, à laquelle sera dévolue : la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs jusqu'à leur transfert éventuel dans le domaine d'une personne morale de Droit Public.

Cette Association sera formée avec le premier Acquéreur et je prends l'engagement de provoquer la première réunion de l'Assemblée Générale de l'Association Syndicale, dans le mois qui suivra la vente de la moitié des Lots ou, au plus tard, dans l'année suivant la vente du premier Lot, de manière à substituer à l'organe d'administration provisoire de l'Association, un organe désigné par l'Assemblée Générale.

Fait à le